

L'employé du hall a un rôle important au sein des établissements dans lesquels il est amené à travailler. Pour l'essentiel, il exerce dans des hôtels 3, 4 ou 5 étoiles, des grands restaurants, des établissements de loisirs spécifiques comme des casinos ou des clubs privés, et des magasins de luxe.

ACTIVITÉS PRINCIPALES :

- Accueillir des visiteurs
- Le groom ouvre les portes pour laisser passer les clients.
- Il est en même temps le coursier de l'hôtel.
- Il transmet des messages aux clients et pour ce faire, doit les retrouver rapidement tout en restant discret.
- C'est lui également qui actionne les ascenseurs.

COMPÉTENCES PRINCIPALES :

- Souriant(e), agréable, sociable, ponctuel(le)
- Excellente présentation
- Aisance relationnelle et assurance
- Politesse et discrétion
- Maîtrise de l'anglais ; une troisième langue étrangère est appréciée
- Savoir prévenir et gérer les éventuels litiges
- Connaître les consignes d'évacuation et de sécurité du lieu
- Avoir un bon réseau

**Cette liste n'est pas exhaustive et n'est donnée qu'à titre indicatif. Le collaborateur pourra être amené à réaliser toute activité permettant de remplir la mission générale du poste.*

